

BIG BROTHER JETTE L'ÉPONGE

Le Drive Recorder d'Axa Winterthur, la boîte noire qui évalue les meilleurs conducteurs et les récompense avec un rabais, a été retiré du marché. L'assureur reviendra avec un substitut.

Vous ne conduirez plus avec votre assureur sur le siège passager. La plus grande assurance pour les véhicules à moteur de Suisse, Axa Winterthur, retire le Drive Recorder de son offre. L'assureur avait été le premier dans nos contrées à proposer ce boîtier qui enregistre les faits et gestes du conducteur, pour déterminer un rabais en conséquence (de 15 à 25%). Un exemple suivi par La Vaudoise, elle qui a lancé un produit très similaire, sous le nom d'Avenue Smart, au printemps 2016.

Des problèmes techniques

Or, après deux ans sur le marché, durant lesquels 6500 clients ont adopté ce «mouchard», Axa Winterthur décide d'arrêter l'expérience. Trop de problèmes techniques, nous dit-on, liés à la complexité grandissante des automobiles modernes. «L'un des défis portait sur la diversité et le développement continu des types de véhicule, à l'origine d'exigences très variées qui ne cessent d'évoluer, avance Anna Ehrensperger, porte-parole de l'assureur. En outre, le Drive Recorder était sujet à des dysfonctionnements, de telle sorte que les données relatives à la conduite ne pouvaient pas toujours être enregistrées correctement.» Une raison plausible, d'après Sami Coll, professeur invité à l'Université du Québec, à Montréal. «En lançant le produit, ils ont eu l'intelligence de parler d'un projet pilote, explique le sociologue. Ils ont été prudents, ils ne savaient pas si cela allait marcher techniquement, si les gens allaient y adhérer, s'il y aurait des problèmes légaux. Or, puisque le cadre législatif n'a pas évolué en leur défaveur et qu'ils n'ont pas subi de gros scandale, je pense que la raison de leur retrait est crédible. Les gens se sont même plutôt intéressés au produit. On ne peut toutefois pas exclure que ce système leur coûte plus qu'il ne leur rapporte.» Interrogée sur la rentabilité du produit, Axa Winterthur a souhaité garder le silence, en invoquant des «raisons de politique commerciale». Sébastien Fantì, préposé cantonal à la protection des données et à la transparence pour le canton du Valais, lui, a peu de doute. «Je pense que ça leur coûte plus cher que ça leur rapporte, c'est tout», dit-il, hilare.

He will be back

Quelle que soit la véritable raison de l'abandon du Drive Recorder, les défenseurs de la vie privée auraient tort de se réjouir trop vite, car Axa Winterthur compte revenir prochainement avec un produit similaire, sans donner de date précise. Une évolution que Silvia Böhlen, spécialiste de la communication auprès du préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, suivra de près, pour «observer les futurs développements». L'important, pour Silvia Böhlen, c'est que les clients aient toujours le choix d'opter pour des modèles sans boîte noire et «sans être trop prêtérîtés» sur leur prime. En effet, un rabais trop important accordé aux clients de ce genre de dispositif risque de forcer la main à ceux qui ont moins les moyens. «Jusqu'à présent, le seuil à partir duquel un rabais conditionne le libre choix de la personne



n'a pas encore été défini; il n'y a pas eu de discussion en ce sens. De plus, si ce genre de modèles se généralise, qu'advient-il des couvertures traditionnelles?» s'inquiète Silvia Böhlen.

A chacun son risque

Le modèle du Drive Recorder menacerait même le modèle de l'assurance traditionnelle, qui mutualise les risques. «Le principe de solidarité dans l'assurance est un principe qui a vécu, avertit Sébastien Fantì. Les gens veulent uniquement payer pour le risque qu'ils représentent eux-mêmes, pas pour celui incarné par les autres.» Sami Coll abonde dans ce sens. «On peut aboutir à un système où les assurances perdraient leur caractère social par l'abandon du principe de mutualisation des risques.» Toutefois, le scientifique se veut rassurant... et cynique: «Puisqu'elles seront toujours te-

nues de payer en cas d'accident, pour les bons et les mauvais risques, et qu'elles veulent continuer à gagner de l'argent, le principe de mutualisation du capital sera maintenu.»

Un effet préventif avéré, d'après Axa

Sur les enseignements tirés par cette expérience, Axa Winterthur est un peu plus loquace. Notamment, les clients disposant d'un Drive Recorder ou d'un Crash Recorder (qui n'enregistre que les données relatives à un accident) seraient impliqués dans moins d'accidents. Ces dispositifs auraient ainsi un aspect préventif. «Un conducteur qui sait qu'un témoin objectif l'accompagne en permanence prendra automatiquement moins de risques, explique Anna Ehrensperger. Un conducteur qui s'estime soi-même prudent ou responsable sera plus enclin à faire installer un Crash Recorder (ou un

Drive Recorder) que celui qui a parfois une conduite plus risquée», un phénomène nommé «sélection positive». Les données collectées par le Drive Recorder ont aussi validé certains profils de risques traditionnels, dressés par l'accidentologie. Les femmes seraient ainsi plus prudentes que les hommes. «Elles accélèrent par exemple moins que le groupe de référence masculin après un feu rouge, un croisement et la levée d'une limitation de vitesse», explique Anna Ehrensperger.

Tous surveillés?

Selon Sébastien Fantì, la question de la surveillance des données de conduite dépasse largement les Drive Recorder et similia. «Toutes les voitures modernes sont capables d'enregistrer les données de conduite, tonne l'avocat valaisan. Sous le couvert de processus de plus en plus performants, liés à la sécurité, des dispositifs intrusifs comme l'eCall (ndr: un système d'appel d'urgence en cas d'accident) sont installés dans les automobiles. Au moins, avec le Drive Recorder, les personnes ont donné leur consentement à être suivies.» A la différence du Drive Recorder, qui envoie les données en tout temps, les dispositifs liés à des centrales d'appel conservent seulement les données liées à un accident. Or, les clients ne seraient pas suffisamment informés de cette disposition au moment d'acheter une auto, d'après l'avocat. Ce qui fait dire à Sébastien Fantì que «l'automobile n'est plus un espace de liberté». Une affaire à surveiller...

Lorenzo Quolantoni

Quid des données collectées?

Selon Axa Winterthur, les données de conduite enregistrées seront archivées «en lieu sûr, dans le respect des exigences et des délais légaux. Selon l'accord passé avec les clients, les données seront réutilisées à des fins statistiques et seul un cercle restreint de collaborateurs d'Axa pourra y accéder». Lors de notre premier entretien, en mars 2015, la compagnie d'assurances nous avait affirmé garder ces données pendant «au minimum dix ans», mais a rappelé que les clients

ont droit de demander leur suppression. Un droit que la spécialiste en communication, Silvia Böhlen, confirme. «D'après la loi sur la protection des données, ces informations doivent uniquement être utilisées pour le but défini au départ. Si, au retrait du Drive Recorder, ces données ne sont plus nécessaires pour la relation contractuelle, elles doivent être supprimées. Si l'assurance veut garder les données plus longtemps, il lui faut un motif justificatif.»